



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 2 8 / 0 2 / 2 0 2 5

Dossier complet le : 1 1 / 0 3 / 2 0 2 5

N° d'enregistrement : 001729/KK P

1 Intitulé du projet

Boisement de terres agricoles supérieur à 0,5 ha. Projet situé sur la commune de Aubigny-Les-Clouzeaux et d'une surface de 17,8 ha.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Caminade

Prénom(s)

Florian

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☐ Monsieur

Nom

Prénom(s)

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47. Premiers boisements et déboisements	en vue de la reconversion de sols., 47C

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Boisement de terres agricoles durant l'hiver 2024/2025 (selon les conditions météorologiques).

Conservation des haies existantes et des parcelles boisées qui sont incluses dans le projet de boisement ainsi qu'en périphérie (voir carte jointe).

Les travaux de boisement comprennent la préparation de sol, la plantation, la création de cloisonnements de 4 à 5 mètres de large tous les 4 à 5 rangs de plantation et la protection des plants. Des entretiens des plantations seront effectués dans les premières années suivant le boisement.

À plus long terme, des éclaircies et coupes forestières seront réalisées selon la programmation prévue par le gestionnaire.

Le projet fera également l'objet d'une demande de labellisation "bas carbone".

À ce jour, les parcelles sont des parcelles à faible potentiel agricole. Le boisement ne pourra donc qu'améliorer l'état actuel de ces parcelles.

4.2 Objectifs du projet

Ce projet aura pour objectif :

- Valoriser des parcelles à faible potentiel agricole. Auparavant, ces terres étaient des prairies et/ou des friches agricoles. Ces terres ont été décrites avec un faible potentiel car à elles sont à ce jour délaissées du fait d'un rendement agricole trop faible et peu intéressant d'où la description de "faible potentiel agricole" de notre part.

- Mettre en place une production de bois

- Création d'un patrimoine boisé

- Améliorer la qualité de l'eau grâce à l'effet de zone tampon

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Plantation mixte (chênes, résineux et divers)

- Préparation de sol : sous-solage et labour en planche sur les futures lignes de plantation (pas de labour en plein).

La préparation de sol sera faite quelques mois avant la plantation, selon la portance des sols. Le travail du sol devra faire environ 50cm de profondeur sans inversions des horizons rocheux.

- Plantation d'essences feuillues et résineuses adaptées au contexte pédo-climatique local et conforme aux règles MFR applicables en Pays de la Loire (Pin Maritime, Pin Laricio de Corse, Charme, Sequoia toujours vert, Chêne pubescent, Chêne chevelu, Chêne sessile, Robinier faux-acacia et divers feuillus).

Selon la station et l'essence objectif, les densités de plantation seront comprises entre 1500 et 2000 plants à l'hectare. Compte tenu des importantes populations de chevreuils et de sangliers, la densité de plantation sera importante, il est d'ores et déjà prévu un regarnis.

- Répartition :

Parcelle 1 : chêne chevelu (70 %), robinier faux-acacia (20 %), feuillus divers (10 %).

Parcelle 2-3-4 : pin maritime (33.3 %), pin laricio de Corse (33.3 %), chêne chevelu (33.3 %).

Parcelle 5-6 : chêne sessile (35 %), chêne pubescent (35 %), charme (20 %), feuillus divers (10 %).

Parcelle 7 : sequoia sempervirens (100 %).

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Entretien des inter-bandes et des cloisonnements par fauchage ou par broyage en période estivale (tous les ans).

Au final, 50% de la parcelle sera boisée et les 50% restant seront fauchés 1 fois par an.

Pas d'utilisation de produits phytosanitaires

Pas d'arrosage

Eclaircies à partir de l'âge de 18-20 ans en fonction de la croissance (itinéraire sylvicole FRC 2010) puis tous les 8 à 10 ans comme prévu dans le document de gestion durable présenté et agréé par le CRPF.

Un document de gestion sera élaboré une fois les plantations terminées.

La coupe définitive pour les résineux aura lieu autour des 60-70 ans et jusqu'à 150 ans pour les chênes.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Demande de cas par cas Non soumis au code forestier

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
YK 013 :	(17.8952 , Ha)
	(17.5 , Ha)
	(1, Ha)
Surface du projet :	(17.5, Ha)
Surface zones humides potentielles :	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : " Lat. : "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU sur la commune des Clouzeaux. Le projet est soumis uniquement à du zonage "A", zone d'assainissement non collectif, SCOT YON ET VIE.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☒	☐	Carte jointe (pre localisation des Zones humides 2023). La potentielle zone humide de 1 ha sera plantée avec des essences adaptées (plutôt des plants en mottes et essences s'adaptant à l'humidité). Cette zone humide est plutôt une zone humide d'accompagnement. Ce projet ne perturbera en aucun cas la zone humide potentielle. il y favorisera la faune et la flore de ce milieu et
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Le projet se trouve a 16 km du site Natura 2000 du Marais Poitevin Directive Habitats et a 20 km du site Natura 2000 des dunes, foret et marais d'Olonne Directive Habitats. Il n'aura aucun impact negatif sur ces zones.
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Les arbres comme les autres cultures ou les prairies prelevent de l'eau pour leur croissance. Ils participent au cycle de l'eau par evapotranspiration. Comme on l'observe sur la carte (repartition des zones humides), la partie forestiere deja presente est en
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Les essences choisies pour le boisement sont en adéquation avec les conditions pédologiques et climatiques.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Ce projet favorise la présence d'espèces animales tout en conservant sur les bandes enherbées les espèces végétales. Toutes les haies seront conservées. Le choix des essences a été déterminé suite à des sondages pédologiques et en prenant en compte
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le site Natura 2000 le plus proche se trouve 16 kilomètres du boisement. Celui-ci n'aura aucun impact sur le site Natura 2000 qui l'entoure, de plus l'ensemble des décisions sera en adéquation avec le milieu
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Conversion d'un espace agricole vers un espace forestier
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Stockage de carbone et rejet d'oxygene
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☒	☐	Apparition d'une forêt
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Substitution de l'activité agricole par une activité sylvicole.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Precisions sur la plantation de la zone humide : Suite aux analyses de sol realisees par nos soins et celle de NEOSYLVA, nous avons pu determiner la zone humide reelle. Les stations sont constituees principalement de limon et de sable ce qui rend le sol particulierement drainant avec presence d'un horizon argileux en profondeur, sur certaines stations. et on retrouve des taches d'hydromorphie temporaire seulement a partir de 30 a 50 cm de profondeur.

Au regard des sondages pedologiques fait et au vu de la presence de la faune et de la flore, nous pouvons classer cette ZH "d'accompagnement de cours d'eau". On ne retrouve pas de ZH d'importance majeure dans les parcelles concernees par le boisement.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet evite le passage repete de machines agricoles plusieurs fois par an sur l'ensemble de la parcelle notamment sur les parties presumees humides, ainsi que le passage d'une agriculture intensive avec apport de produits phytosanitaires a la sylviculture, sans produits phytosanitaires.

Les machines forestieres passeront lors de l'installation des plants et tous les 10ans environ lors de la gestion.

Le travail du sol necessaire a l'installation sera realise en periode favorable lorsque les sols seront portants. L'impact sera reduit par un travail localise le long des lignes de plantation.

Au nord des futures parcelles se trouvent des cultures, la plantation jouera le role de zone tampon et les arbres le role d'epuration de l'eau. L'objectif est d'eviter le reflux d'excédent de produits phytosanitaires et fertilisants dans le milieu naturel.

L'extension forestiere a ete encouragee en raison du phenomene d'epuration des eaux de ruissellement qu'apporte la plantation forestiere de la parcelle.

L'objectif etant de creer une zone tampon entre les espaces agricoles generant des effluents, et les milieux aquatiques environnants.

Dans une logique ERC :

Evitement : En l'absence de plantation, la zone humide continuera d'etre polluee par les dejections animales et les engrais d'exploitation. (Effluents de type agricole)

Reduction : Le projet reduit les emissions de carbone

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet s'adaptant totalement au milieu et a ses différentes contraintes. Le projet peut selon moi être dispensé d'une évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

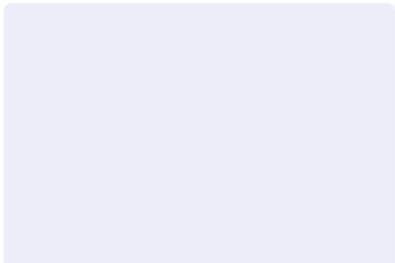
Nom de Nouel

Prénom Louis-Marie

Qualité du signataire Gestionnaire Forestier

À Les Essarts

Fait le 28-02-2025 / / /



Signature du (des) demandeur(s)